

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023 – PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 21 décembre à 20h18, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël et M. Gauthier SAVART conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Mme JOURDAN Dominique est nommée secrétaire de séance.

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23/11/2023 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme CHARDIGNY Mireille et Mme MERONI Isabelle) le PV de la séance du 23/11/2023.

⇒ Voir un document joint

2 – PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

M. le Maire rappelle aux élus ce qu'ils avaient décidé au précédent Conseil Municipal : attribuer cette prime en prenant la moitié du montant pour chaque rémunération et l'accorder prorata temporis en fonction du nombre d'heures.

M. le Maire expose le principe de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Il est décidé l'attribution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39000€.

Pour en bénéficier, les agents publics doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

1° Avoir été nommés ou recrutés par un employeur territorial à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;

2° Être employés et rémunérés par un employeur territorial au 30 juin 2023.

Des tranches de salaires ont été déterminées par le décret et des montants maximums par tranche ont été fixés. La commune est libre de fixer à concurrence du maximum par tranche le montant de la prime à verser. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

M. le Maire propose de retenir le tableau suivant :

Rémunération brute perçue	Montant de la prime pour un temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €

Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée au mois de janvier 2024. Les crédits budgétaires correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale

Vu la saisine du comité social territorial en date du 08 décembre 2023

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant que conformément à l'article L174-4, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires de leurs agents, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle telle que définie dans le tableau ci-dessus et son versement pour le mois de janvier 2024.

3 – TARIFS ASSAINISSEMENT 2024

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

M. le Maire donne la parole à JJ BESSON.

En préambule, il rappelle aux élus que le budget assainissement de la commune enregistre un déficit structurel reporté en investissement de 166 K€ au budget 2022. Il précise selon les premières estimations une baisse sensible de ce déficit qui serait de 133 K€ à fin 2023.

Au moment du transfert de la compétence assainissement à la CCBS en 2026, il faudrait apurer nos comptes en passant par une modification tarifaire. Ce point a d'ailleurs été souligné par le cabinet d'expert-comptable KPMG mandaté par la CCBS. Du coup, il propose de mettre en place une part fixe à 42 € HT tout en laissant 1,80 € le m³.

Cela ferait une nouvelle recette par an pour la mairie de +51 K€ (1216 x 42 = 51 072 € HT).

En 2 ans, on pourrait se rapprocher de résorber le déficit.

Il remarque que ce propos est à nuancer vu que la commune va souscrire un nouvel emprunt pour les futurs travaux.

A l'inverse, il faut noter que le nombre de raccordements risque aussi d'augmenter avec les lotissements dont celui du Pré Balichard donc peut-être de nouvelles recettes en vue.

Il montre les tarifs des communes environnantes.

E DIOCHON précise que Bâgé-Dommartin est la seule commune qui a un déficit et qu'une part fixe sera instaurée par la CCBS donc il est bien d'y préparer nos administrés.

J CHAFFAUD demande pourquoi les tarifs et parts fixes sont différentes d'une commune à l'autre.

M. le Maire lui répond que cela dépend du choix de la commune, de la taille des réseaux et des travaux entrepris.

E DIOCHON précise qu'à Feillens beaucoup de gens ont un puits donc la part fixe est intéressante vu qu'elle n'est pas liée à la consommation.

M MERCIER demande si la part fixe sera identique partout ; M. le Maire lui répond que personne ne sait à ce jour, on peut très bien imaginer des redevances différentes selon les équipements des communes.

E DIOCHON pense que cela dépendra aussi du réseau.

Pour conclure, M. le Maire rappelle que, par rapport à avant, JJ BESSON et lui-même proposent d'ajouter seulement une part fixe sans toucher aux 3100 € HT de participation pour le financement de l'assainissement collectif et au 1,80 €/m³ de part communale de la redevance d'assainissement collectif.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins de financement du budget assainissement 2024, il est proposé de créer un abonnement annuel pour l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, non assujettis à la TVA, applicables sur l'ensemble de la commune de BAGE-DOMMARTIN :

	Tarifs
Participation pour le financement de l'assainissement collectif :	
- construction nouvelle, tarif par unité de logement	3 100 € HT
- construction nouvelle, tarif par unité, autres usages	3 100 € HT
Les tarifs sont non assujettis à la TVA.	

- approuve le montant de l'abonnement annuel pour l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2024

- approuve le montant de la part communale redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	Tarif
-Abonnement annuel	42 € HT
- Part communale redevance d'assainissement collectif	1,80 €/m ³

4 – BUDGET ASSAINISSEMENT – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 300 000 €

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

M. le Maire donne la parole à JJ BESSON.

Il précise que 4 banques ont été contactées et que le choix s'est porté sur la proposition de la Banque des Territoires basée sur le Livret A + 0.4 % et que P TRUCHON, Adjoint aux Finances, a géré les négociations.

Il montre à l'écran le tableau des amortissements.

G SAVART demande si la CCBS va récupérer les emprunts assainissement, M. le Maire, E DIOCHON et JJ BESSON lui répondent par l'affirmative.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de JJ BESSON, Adjoint en charge l'assainissement, concernant l'opération : la réhabilitation et le renouvellement des réseaux d'assainissement de la commune,

Pour le financement de cette opération, M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Aqua Prêt

Montant : 300 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou tout délégué dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

5 – BUDGET ASSAINISSEMENT – PASSAGE D'UN TAUX VARIABLE A UN TAUX FIXE POUR UN ANCIEN PRET

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

M. le Maire donne la parole à JJ BESSON.

Il explique aux élus qu'il s'agit d'un 1^{er} emprunt de 2010 à taux variable ; il en reste un 2^{ème} pour l'instant n'est pas renégocié.

G SAVART demande à combien était le taux variable et si le paiement des intérêts est plus intéressant maintenant.

M. le Maire lui répond par l'affirmative.

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

. DECIDE :

ARTICLE 1 :

Le contrat BI INDEX A0110853 000 en cours de remboursement sur EURIBOR prévoyant la possibilité de changer de type de prêt en taux fixe, la collectivité après avoir consulté la Caisse Epargne, donne son accord pour un taux fixe de 4.03 % trimestriel avec un point de départ d'amortissement au 25 janvier 2024

Avec une date de fin inchangée soit le 25 juillet 2030.

Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours et d'année de 360 jours.

Pas de commission pour cette transaction

ARTICLE 2 :

La commune de BAGE-DOMMARTIN décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

ARTICLE 3 :

M. le Maire approuve les conditions financières

. AUTORISE M. le Maire ou tout délégué dûment habilité, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 – DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire n'a pas pris de décisions par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

. Ressources humaines :

M. le Maire informe les élus que début 12/2023 le nouvel agent a rejoint le service technique aux espaces verts et que l'agent administratif en arrêt maladie est revenu donc le service administratif est maintenant complet.

Il souligne que l'adjointe MD BUIRET a terminé sa mission d'intérim et l'en remercie encore.

. **Gilets jaunes :** Le policier municipal les a distribués à tous les CP de Bâgé-la-Ville.

. **Arbre de la laïcité :** Il a été planté samedi 16/12 à 10h30.

M. le Maire rappelle aux élus que les DDEN avaient lancé cette idée pour fêter les 60 ans de la création de leur organisation. Il est satisfait car il y avait du monde et les enfants du CMJ ont lu des textes.

Il dit que c'était l'occasion de réaffirmer nos valeurs sur la laïcité et de rappeler la liberté de chacun de croire ou de ne pas croire, surtout dans les temps troublés actuels.

. Distribution des colis de Noël dans les EPAD et aux MARPA : M. le Maire et des élus sont allés dans les 2 MARPA avec le CMJ ; certains ont chanté et lu des poèmes.

Il ne reste que les colis de Thoissey à distribuer.

M. le Maire et les élus regrettent amèrement qu'il leur a été impossible de rentrer dans l'EHPAD de Saint-Laurent même masqués alors que d'autres visiteurs entraient.

Les élus trouvent cela regrettable pour nos résidents et se demandent s'ils vont y retourner.

. Aire de jeux : R ROZIER propose de parler des aires de jeux maintenant avec tous les élus sans réunir de commission la semaine d'après. Il leur explique qu'ils ont reçu 3 devis. Il faut retenir un devis avant le 31/12/2023 pour pouvoir le passer en reste à réaliser au budget.

Il leur montre les devis (visuels + prix) et leur demande leur accord pour passer la commande avant la fin de l'année. Il propose de réfléchir au prochain budget éventuellement pour compléter l'installation par l'achat de nouveaux jeux.

. Réunion bâtiments de la CCBS : R ROZIER précise qu'elle a eu lieu au fond de la piscine de Pont-de-Vaux qui a été vidée. Il leur liste les principaux points travaux abordés.

Ils travaillent sur la rénovation de la piscine (double vitrage, gaz, bâches ...).

La CCBS en est déjà à l'APD pour l'extension de ses propres locaux.

Ils vont faire refaire la toiture du boulodrome de Dommartin et du gymnase Armand Morel de Bâgé-la-Ville.

Il n'y a pas de repreneur de la patinoire ; c'est devenu un grand bac de sable car tout est arrêté et les assécheurs d'air ont coûté beaucoup d'argent en électricité. Apparemment, personne ne veut investir dedans. Il faut pourtant savoir quoi faire de ce bâtiment sachant qu'il y a beaucoup de rénovations/réparations à faire.

. Pôle de Vie Communal :

R ROZIER informe les élus qu'ils ont reçu le nouveau visuel de l'APS. Il détaille les derniers plans aux élus. Nous nous rapprochons de la version finale, quelques modifications à la marge sont à prévoir. R ROZIER souhaite réunir la commission bâtiment début janvier pour valider l'APS au plus tôt.

Il leur montre ensuite les différents lots du projet avec chaque coût. Il leur détaille tous les travaux à envisager.

Il leur rappelle que les plus grosses dépenses seront dans le bâtiment historique.

Plusieurs élus s'étonnent de certains coûts : ascenseurs, couloir, volets en bois...

Il pense que l'APD va être signé en 02/2024 et que les travaux pourraient commencer en 09/2024.

Comme le bâtiment est occupé, se pose le problème de phasage des travaux.

Toutes ces questions seront étudiées plus précisément au moment de la planification des travaux avec le maître d'œuvre précise M. le Maire.

Les travaux vont durer 1 an.

M. le Maire visionne le calendrier et demande que l'APS soit signé au plus tôt début janvier 2024, pour pouvoir avoir ensuite l'APD dans deux mois environ afin de déposer les dossiers de subventions (DETR, Fonds Vert, ...) et compléter le financement.

. Salle de réunion de Dommartin : 4 nouveaux radiateurs y ont été installés et ils y resteront le temps que les locaux soient utilisés. Ils seront ensuite récupérés pour le local technique.

. Toilettes publiques : Il y a eu d'importants dégâts suite à des dégradations. Apparemment, des jeunes entrent dedans avec leurs mobylettes. M. le Maire souligne qu'il y a des administrés qui ne supportent plus ces jeunes qui font du vacarme assourdissant et du rodéo perpétuel avec leurs mobylettes ou motos dans le village. M. le Maire évoque une altercation physique entre les jeunes et des adultes excédés dont un des jeunes a été transporté à l'hôpital.

. Traversée de Dommartin :

M. le Maire précise que l'APS a été signé pour l'enfouissement.

E DIOCHON dit aux élus qu'il y a eu une réunion des commissions voirie et cheminement doux. Par rapport au plan, ils ont décidé que le plateau surélevé sera décalé de 10-15 m vers le sud. Un abri-bus est à l'étude proche de l'impasse du Chanay dans l'angle et l'éclairage a été modifié à cet effet.

M. le Maire complète qu'une réunion avec les riverains sera programmée et que la subvention auprès du Département devra être redéposée en 2025.

. Route de Montrevel :

E DIOCHON explique que les travaux sur le secteur emprunté par les enfants sont à privilégier.

E DIOCHON annonce le lancement d'une étude approfondie pour la création d'un cheminement (piétons et cyclistes) décalé de la RD 28 de Montrevel. N PERRET est allé voir sur place et se demande comment gérer piétons et vélos sur cette petite bande de terrain.

J CHAFFAUD précise que le Département va relancer le plan vélo avec des aides pour les pistes cyclables.

. Eclairage du Carrefour de Montrevel :

Il y aura 5 lampadaires sur les poteaux existants.

L'APD est signé et les travaux commenceront en 03/2024 avec un coût de 5617 € pour la commune.

. Cérémonie des Vœux 2024 dans la Salle des Fêtes de Bâgé-la-Ville :

M. le Maire précise que l'organisation sera spécifique car les discours et l'apéritif se font au même endroit et il compte sur tous les élus pour aider et former des équipes pour gérer les différents postes (chaises, mange-debouts ...).

L. ONOFRE s'interroge sur l'organisation de cet événement. M. le Maire lui répond que tout sera évoqué en commission plus tard.

. Calendrier des réunions 2024 : M. le Maire le montre à l'écran ; il leur sera envoyé par email.

. Pré Balichard :

M. le Maire rappelle aux élus qu'il y aura bien 15 logements à l'hectare, il a reçu la nouvelle programmation par écrit. AIN HABITAT doit travailler sur une nouvelle implantation en tenant compte de cette densité mais aussi en tenant compte de l'étude de sol qui aura un impact sur les projets (les constructions devront être adaptées sur les anciennes lagunes).

L'aménageur est toujours motivé et M Le Maire est confiant sur ce projet.

. Aménagement du centre-bourg :

MP GAUTHERET informe les élus que les bâches dans les massifs devant la médiathèque et la mairie ont été enlevées.

. Agrandissement de la caserne :

MP GAUTHERET explique que les sondages de recherches viennent de commencer.

Les travaux d'agrandissement consistent en la création de 2 vestiaires, une salle de repos et une terrasse couverte. Ils commenceront en 01/2024 pour se terminer en 06/2024.

Il faudra aussi recruter des pompiers car les jeunes bougent en raison de leurs études et carrières professionnelles.

. Vœux 2024 (personnel et bénévoles) : M. le Maire invite les élus à cette cérémonie.

Ils auront lieu le 19/01, à 18h pour le personnel puis à 19h aux bénévoles.

A la question de M FERNANDES, il répond que les horaires des vœux sont décalés car il souhaite s'adresser uniquement au personnel pour certains sujets hors présence des bénévoles. Il souligne également qu'un buffet sera pris en commun.

Tour des Commissions :

. Communication (MD BUIRET) :

- Bulletin municipal : elle informe les élus qu'il est terminé depuis lundi. Il va être distribué la 1^{ère} semaine de 01/2024. Elle remercie les contributeurs, les relecteurs et les distributeurs.

- Vœux : la mise en place le vendredi et le rangement le lundi auront lieu avec les agents du service technique.

- S'agissant de la Médiathèque, il y a eu 90 animations dans et hors les murs en 2023 contre 70 animations en 2022.

Elle leur rappelle le spectacle d'improvisation prévu vendredi 22 décembre.

. Scolaire (A DONGUY) :

Elle remercie les élèves qui remplacent au pied levé nos agents absents à l'interclasse faute de remplaçants.

. Social (I MERONI) :

Elle évoque le rapport du diagnostic des territoires ; au final, les préconisations et actions à développer (petite enfance, adolescents ...) sont déjà mises en place.

Le seul point à développer serait l'instauration d'une permanence France Service itinérante sur le territoire.

. Environnement (JJ BESSON) :

Il informe les élus que SAFEGE va passer voir quelques particuliers autour de l'Impasse du Vernay à Dommartin en raison des travaux à faire sur du terrain privé.

. Espaces verts (MP GAUTHERET) :

- Elle est en train de préparer le budget.

- Elle a représenté la commune à l'AG du Jumelage, AL SOCQUET étant indisponible : elle a l'impression que ça s'essouffle car du côté allemand, le jumelage ne les intéresse pas vraiment

Elle rappelle qu'il y a un voyage organisé mais il faut un minimum de 35 personnes.

. Voirie (E DIOCHON) :

- Les décorations de Noël ont été installées

. CCBS :

-M Le Maire précise que le PLUi a été voté donc il sera exécutoire en 01/2024.

-Les nouveaux tarifs Ordures Ménagères ont également été votés ; à noter, les tarifs des professionnels vont bien augmenter. Ces tarifs sont applicables dès janvier 2024 et seront publiés sur le site de la CCBS.

Les différences de tarifs sur le territoire s'expliquent car pour le sud les déchets sont traités à Organom et pour le nord par Crocu.

- L'enquête publique sur le schéma directeur des eaux pluviales est terminée et il y a eu 25 remarques (surtout des cas personnels).


- A Pont-de-Vaux, le barrage des aiguilles au niveau du port sera probablement refait avec une estimation à 1 600 000 € avec une répartition des coûts entre la Région, le Département et

M MERCIER demande pourquoi les locataires de salles doivent rapporter leurs poubelles chez eux.

Il n'est pas d'accord. Beaucoup d'élus acquiescent.

M. le Maire conclut que cette question sera donc revue, notamment par rapport à la mise à disposition des poubelles.

La séance est levée à 22h25

Nom Prénom	Signature
BERNIGAUD Christian	
JOURDAN Dominique	